

RENDEZ-VOUS DE L'ÉVALUATION 2026



*Société Française
de l'Évaluation*



SOMMAIRE	2
INTRODUCTION AUX ACTES DES RENDEZ-VOUS DE L'ÉVALUATION 2026	4
Le contexte : une crise de confiance démocratique	4
L'évaluation comme levier de restauration démocratique	5
1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : OÙ EN EST-ON ? PANORAMA DES OUTILS ET DE LEUR ÉVALUATION	6
Contextualisation	6
L'offre de participation et ses angles morts	7
L'expérience territoriale : le cas de Nantes Métropole	7
L'institutionnalisation au Cese : pratiques et enjeux	8
Le regard de l'évaluateur externe : inclusivité et portée politique	8
Le rôle des garantes : veille déontologique et évaluation formative	9
Échanges et débats	9
2. L'ÉVALUATION PEUT-ELLE ÊTRE DÉMOCRATIQUE ? EXPÉRIENCES ET TENSIONS	10
De la participation à la démocratie	10
Présentation des dispositifs : deux philosophies complémentaires	11
Première tension : le lancement et le choix du sujet	11
Seconde tension : la réalisation de l'évaluation	12
Troisième tension : l'impact et les suites	12
Éléments de débat et perspectives	13
Conclusion de la table ronde	13
3. RESTITUTION DES ATELIERS CROISÉS	14
Atelier 1 : la fabrique du référentiel d'évaluation avec les citoyen-ne-s	14
Atelier 2 : restituer une évaluation de manière démocratique	15
Atelier 3 : intégrer le pouvoir citoyen dans la recommandation	15
Atelier 4 : l'apport des sciences sociales à la démocratie participative	16
4. REGARD EUROPÉEN : PARTICIPATION ET ÉVALUATION À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE	17
Le cadre de l'OCDE : confiance et gouvernement ouvert	17
La vague délibérative : un phénomène mondial	17
Les nouveaux standards d'évaluation de l'OCDE	18
Échanges avec la salle	18
CONCLUSION DE LA JOURNÉE	19
INTERVENANT·E·S ET MODÉRATION	22





INTRODUCTION

INTERVENANT·E·S :

Thierry Beaudet (Président du CESE)

Virginie Besrest (Présidente de la SFE)

Le 29 janvier 2026 marque la tenue de la troisième édition des « **Rendez-vous de l'évaluation** », un événement fruit d'une collaboration étroite entre le CESE et la SFE. Cette manifestation se déroule au Palais d'Iéna à Paris, siège du CESE, et s'inscrit dans la continuité d'un partenariat officialisé par une convention signée en 2023. Cette coopération institutionnelle a pour ambition de s'ancrer dans la durée, au-delà des mandats respectifs des dirigeant·e·s actuel·le·s, pour établir une véritable tradition de travail commun.

Les objectifs de ce partenariat sont triples et ambitieux : il s'agit de renforcer la dimension évaluative des travaux menés par le CESE, d'organiser des événements conjoints traitant des enjeux et des bonnes pratiques en matière d'évaluation des politiques publiques, et enfin de mutualiser les ressources et les connaissances des deux entités. Alors que la première édition avait posé les jalons de cette collaboration en explorant l'amélioration de l'action publique et que la seconde s'était penchée sur les défis de l'intelligence artificielle, cette deuxième édition aborde un thème central : « **Démocratie et évaluation** ».

LE CONTEXTE : UNE CRISE DE CONFIANCE DÉMOCRATIQUE

Le choix de cette thématique ne relève pas du hasard mais répond à une urgence sociétale. Les intervenant·e·s, notamment lors des discours d'ouverture, soulignent que nous traversons une période de forte tension démocratique. Le constat est étayé par des chiffres alarmants : selon le baromètre du CEVIPOF cité lors de l'ouverture, **74 % des français·es interrogé·e·s déclarent ne pas avoir confiance dans la politique**.

Cette **crise de confiance est multiforme**. Elle se manifeste par une défiance croissante envers les élu·e·s, une remise en cause de la parole des expert·e·s, et une polarisation des débats publics où les émotions et les croyances tendent à supplanter les faits avérés. De plus, une certaine lassitude s'installe vis-à-vis des dispositifs de participation citoyenne, parfois perçus comme des « coquilles vides » ou de simples alibis sans impact réel sur la décision publique.

C'est dans ce contexte délétère que **le CESE a opéré une mutation majeure**. Depuis la loi organique de 2021, l'institution est devenue le « carrefour des consultations publiques ». Sous la mandature actuelle, cette mission s'est concrétisée par le déploiement de nombreux dispositifs : conventions citoyennes, panels de citoyen·ne·s associé·e·s aux travaux des commissions, journées délibératives et consultations en ligne. Au total, près de 60 000 citoyen·ne·s ont contribué aux travaux du CESE, tous formats confondus.

Cependant, **cette participation massive ne peut se concevoir sans une évaluation rigoureuse**. Chaque dispositif déployé par le CESE fait l'objet d'analyses, le plus souvent menées par des équipes indépendantes, afin d'apprécier objectivement les pratiques, l'atteinte des objectifs, les effets induits, ainsi que l'efficacité des moyens engagés.

L'ÉVALUATION COMME LEVIER DE RESTAURATION DÉMOCRATIQUE

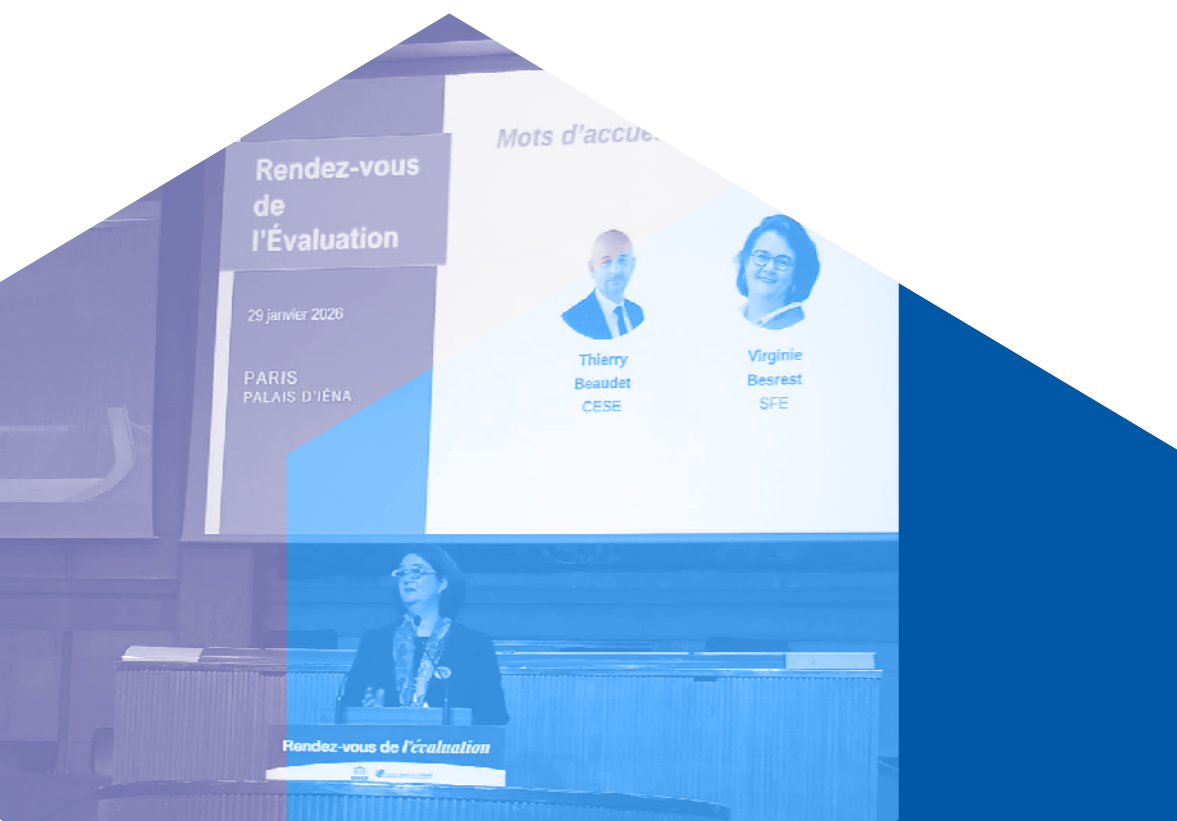
Pour la Société Française de l'Évaluation (SFE), représentée par sa présidente Virginie Besrest, l'évaluation a un rôle crucial à jouer pour retisser le lien de confiance entre les citoyen-ne-s et les institutions. Ce rôle repose sur trois piliers fondamentaux :

- 1. Restaurer la confiance par la transparence :** En donnant à voir de manière transparente les résultats des politiques publiques, l'évaluation permet de sortir des postures idéologiques pour fonder les décisions sur l'expérience et la preuve.
- 2. Renforcer l'efficacité et la légitimité :** Une politique publique n'est jamais aussi efficace que lorsqu'elle intègre les retours de ses bénéficiaires. De même, la légitimité d'une décision publique s'accroît lorsqu'elle est discutée et co-construite.
- 3. Nourrir le débat démocratique :** L'évaluation doit fournir des analyses rigoureuses tout en mettant en lumière les divergences de points de vue entre les différents types d'acteurs.

La SFE rappelle que ces questionnements ne sont pas nouveaux. Dès 2007, le Cahier n°3 de la SFE s'intitulait « La participation des citoyens à l'évaluation des politiques publiques », posant déjà la question de l'association des citoyen-ne-s non comme simples consulté-e-s, mais comme acteur-ric-e-s à part entière. Cette réflexion s'est poursuivie en 2015 avec le Cahier n°9 sur l'évaluation participative et le pouvoir d'agir citoyen (*empowerment*).

Il existe toutefois une distinction cruciale à opérer entre « évaluation participative » et « **évaluation démocratique** ». Mener des enquêtes larges ou organiser des réunions publiques, même bien gérées, ne suffit pas à garantir le caractère démocratique d'une démarche si cela ne permet pas aux acteur-ric-e-s de peser véritablement sur les décisions. **L'ambition de cette journée est précisément de dépasser le stade de la consultation pour aller vers une concrétisation du pouvoir citoyen via l'évaluation.**

La journée du 29 janvier s'articule autour de plusieurs temps forts. La matinée est consacrée à deux tables rondes explorant la réalité de la démocratie participative et ses liens avec l'évaluation. L'après-midi est conçue pour favoriser l'interaction et l'approfondissement technique, avant d'élargir la perspective.



Démocratie participative

Où en est-on? Panorama des outils et de leur évaluation

MODÉRATEUR :

Thierry Cadart (Questeur au CESE)

CONTEXTUALISATION

La première table ronde de cette troisième édition des « *Rendez-vous de l'évaluation* » s'ouvre sous l'intitulé « **Démocratie participative : où en est-on ?** ». Thierry Cadart, modérateur de la session, rappelle l'objectif central de cet échange : établir un panorama des outils existants et interroger la manière dont l'évaluation interagit avec la participation citoyenne. La problématique proposée est la suivante : « **Qu'est-ce que l'évaluation fait à la participation citoyenne ?** ».

Le panel réunit une diversité d'acteur·rice·s permettant de croiser les regards institutionnels, opérationnels, académiques et méthodologiques :

- **Ilaria Casillo**, vice-présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP), apporte une vision large et institutionnelle.
- **Morgane Bregnat**, responsable du dialogue citoyen à Nantes Métropole, témoigne de la réalité des collectivités locales.
- **Claire-Aline Serrault**, de la direction de la participation citoyenne au CESE, présente l'expérience interne de l'institution.
- **Paul Neybourger**, consultant de l'Agence Phare, offre le point de vue de l'évaluateur externe.
- **Barbara Fouquet-Chauprade et Sandrine Rui**, garantes de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, détaillent la spécificité de la mission de garantie.



L'OFFRE DE PARTICIPATION ET SES ANGLES MORTS

INTERVENANTE : Ilaria Casillo (CNDP)

L'institutionnalisation et la banalisation du fait participatif

Ilaria Casillo commence son propos en dressant un état des lieux de la démocratie participative, qu'elle qualifie désormais d'« *offre institutionnelle* ». Elle note une diffusion massive et une professionnalisation accrue du secteur depuis les années 1990, marquée par l'émergence de professionnel·le·s dédié·e·s tant dans le secteur privé (agences de concertation) que public (chargé·e·s de démocratie locale).

Cette institutionnalisation s'est souvent opérée par à-coups, en réponse à des chocs sociétaux ou des conflits majeurs. À titre d'exemple, la réforme du dialogue environnemental de 2016 est une réponse directe au drame de Sivens et à la mort de Rémi Fraisse. Aujourd'hui, la participation citoyenne est devenue une norme de l'action publique, banalisée et répandue à toutes les échelles, du budget participatif local aux conventions citoyennes nationales, voire européennes.

Cependant, Mme Casillo alerte sur un phénomène paradoxal : « *la démocratie participative n'a jamais autant gagné en ampleur ce qu'elle a perdu en profondeur* ». L'institutionnalisation risque de diluer la dimension émancipatrice originelle de la participation au profit d'une réponse technique à la crise de la représentation politique. Cette perte de profondeur constitue, selon elle, un axe majeur que l'évaluation devrait interroger.

Les trois niveaux d'évaluation de la participation

Pour structurer l'évaluation de ces démarches, Ilaria Casillo distingue trois niveaux d'analyse, soulignant la complexité d'évaluer à la fois une procédure (le cadre formel) et un processus (la dynamique politique) :

- 1. L'évaluation du procédé** : elle porte sur la qualité intrinsèque du dispositif (information, inclusion, animation).
- 2. L'évaluation de l'effet sur la décision** : elle interroge l'articulation avec le décideur (le projet est-il modifié, abandonné ou confirmé suite au débat ?).
- 3. L'évaluation de l'effet sur le système** : elle analyse les reconfigurations structurelles des jeux d'acteurs et des systèmes de pouvoir, comme l'apparition de départements de concertation au sein de grands opérateurs (EDF, SNCF).

Les « parents pauvres » de l'évaluation

En se concentrant sur l'évaluation du procédé, l'intervenante identifie plusieurs phases critiques. Si l'information (qui doit être plurielle, accessible et contradictoire) et l'inclusion (aller vers les publics éloignés) sont souvent scrutées, d'autres dimensions restent sous-évaluées.

Mme Casillo insiste particulièrement sur la restitution, qu'elle qualifie de « *parent pauvre* » de la participation. La manière dont la parole citoyenne est synthétisée et rendue publique est rarement évaluée, alors qu'il s'agit d'un moment démocratique crucial. De même, la garantie du processus, qu'elle soit assurée par la CNDP ou d'autres tiers, mérite d'être davantage questionnée sur son indépendance et sa neutralité. Elle conclut en réfutant l'argument de l'illégitimité technique des citoyen·ne·s, rappelant que l'on n'exige pas une expertise technique des électeur·rice·s avant de voter.

L'EXPÉRIENCE TERRITORIALE : LE CAS DE NANTES MÉTROPOLE

INTERVENANTE : Morgane Bregnat (Nantes Métropole)

Un dialogue citoyen ancré et politiquement porté

Morgane Bregnat présente le retour d'expérience de la ville de Nantes et de Nantes Métropole, territoires où le dialogue citoyen est fortement institutionnalisé avec plus de cinquante démarches menées sur le mandat actuel. Cette pratique repose sur un « *pacte de citoyenneté métropolitaine* », véritable contrat politique définissant les principes et les engagements des élu·e·s.

L'évaluation y répond à une double commande : politique (respect des engagements du pacte) et technique (le dialogue citoyen étant considéré comme une politique publique à part entière, soumise au même devoir de bilan que les autres).

Méthodologie : du suivi continu au bilan de mandat

La Métropole a déployé un système de suivi et d'évaluation continu, reposant sur une fiche d'identité standardisée pour chaque démarche. Ce dispositif permet de collecter des données à trois étapes clés :

- 1. Le recrutement** : analyse des profils, diversité, et présence de primo-participant·e·s.
- 2. La mise en débat** : qualité de l'apport de connaissances, formats d'animation, et inclusion des publics spécifiques comme les enfants.
- 3. L'instruction et la décision** : suivi de la réponse politique et technique apportée aux propositions citoyennes (traçabilité de la décision).

En fin de mandat, ce suivi est complété par une analyse des coûts budgétaires et des entretiens collectifs avec les services pour mesurer l'impact sur les pratiques professionnelles internes.



Principaux enseignements et défis

L'évaluation a mis en lumière des résultats significatifs :

- **Renouvellement des publics** : trois quarts des participant-e-s s'engagent pour la première fois, validant l'objectif d'élargissement de la base citoyenne.
- **Inclusion des jeunes** : une augmentation notable de la participation des enfants grâce à des modalités adaptées.
- **Impact décisionnel** : la confirmation que des décisions sont votées suite aux démarches citoyennes.

Cependant, des points de tension subsistent. Morgane Bregnat note que la multiplication des démarches met parfois les services administratifs en grande difficulté, soulignant un besoin de régulation. De plus, les attentes citoyennes évoluent vers plus de codécision, un domaine encore peu exploré. Enfin, elle relève la nécessité de mieux informer les participant-e-s sur les contraintes budgétaires et les renoncements nécessaires, pour nourrir un débat plus réaliste.

L'INSTITUTIONNALISATION AU CESE : PRATIQUES ET ENJEUX

INTERVENANTE : Claire-Aline Serrault (Direction de la participation citoyenne, CESE)

Une mission intégrée au cœur de l'institution

Claire-Aline Serrault détaille le fonctionnement de la Direction de la participation citoyenne du CESE. Sa mission principale est de « *nourrir les saisines* » des conseiller-ère-s avec une parole citoyenne légitime, issue de la société civile organisée ou du tirage au sort. Une spécificité du modèle CESE est l'internalisation des compétences : un tiers des agent-e-s, issus de métiers divers (juristes, archivistes, supports), ont été formé-e-s à l'animation, ce qui influence directement les conditions de la délibération et leur évaluation.

Les dispositifs se divisent en deux catégories :

- **Dispositifs «Flash»** : journées délibératives courtes pour caler une saisine, co-construire un diagnostic ou tester des préconisations.
- **Dispositifs approfondis** : conventions citoyennes, commissions mixtes ou panels citoyens sur plusieurs jours (ex : panel enfants sur la santé mentale).

La routine évaluative : entre apprentissage et plaidoyer

L'évaluation est devenue «quasi systématique» pour les dispositifs approfondis, s'appuyant sur un triptyque méthodologique : évaluation interne (questionnaires, débriefings), évaluation externe, et observation indépendante par des garant-e-s.

Mme Serrault identifie deux visées stratégiques à cette évaluation :

1. **Visée d'apprentissage** : l'amélioration continue des processus. Elle met en garde contre le risque de la «case à cocher» : l'évaluation ne sert que si l'institution prend le temps de digérer les enseignements pour transformer ses pratiques.

2. **Visée de plaidoyer et communicationnelle** : dans un contexte où la légitimité des dispositifs participatifs est parfois contestée (coût, compétence des citoyen-ne-s), l'évaluation sert à prouver la rigueur et la pertinence de la démarche. L'enjeu est de transformer des rapports techniques en objets de communication appropriables par le grand public et les participant-e-s eux-mêmes.

Un défi majeur soulevé concerne la temporalité : l'évaluation du dispositif arrive souvent quelques mois après sa clôture, alors que l'impact politique (loi, débat parlementaire) s'inscrit dans un temps long, créant un décalage difficile à combler.

LE REGARD DE L'ÉVALUATEUR EXTERNE : INCLUSIVITÉ ET PORTÉE POLITIQUE

INTERVENANT : Paul Neybourger (Agence Phare)

Cadre d'intervention et méthodologie

Paul Neybourger présente les résultats des évaluations menées sur deux dispositifs du CESE : la Commission temporaire mixte sur l'intelligence artificielle et le panel sur la santé mentale des jeunes. L'évaluation externe a porté sur la pertinence, la cohérence et l'efficacité, avec une précision importante : il ne s'agissait pas de juger la qualité des productions écrites, mais le niveau d'intégration de la parole citoyenne dans ces productions.

La méthodologie mixte a combiné entretiens qualitatifs, observations in situ, et questionnaires quantitatifs. L'approche se voulait « *embarquée* » et longitudinale, permettant des restitutions à chaud pour corriger le dispositif en temps réel.

Le paradoxe de l'inclusion

Un enseignement central concerne l'inclusion des citoyen-ne-s les plus éloigné-e-s de la participation. Malgré des moyens considérables déployés par le CESE (formats adaptés, accompagnement, message d'accueil « *vous êtes chez vous* »), l'évaluation révèle qu'une partie des citoyen-ne-s continue de se vivre comme « *démunie* » face à d'autres perçu-e-s comme « *capables* ».

Le sentiment d'exclusion peut perdurer malgré l'intention institutionnelle. Pour y remédier, l'Agence Phare recommande de renforcer l'accompagnement et de créer des temps de travail «entre soi» pour permettre aux citoyen-ne-s moins à l'aise de forger leurs arguments avant de les confronter à l'institution ou aux experts.

La clarté des retombées politiques

Le second point de vigilance porte sur l'utilité perçue. Si les objectifs internes des dispositifs sont clairs pour les participant-e-s, leurs retombées politiques externes restent floues. Les citoyen-ne-s peinent souvent à situer leur contribution dans le jeu démocratique global et à comprendre le statut de leur parole (témoignent-ils en leur nom propre, au nom d'un groupe, ou à partir des ressources transmises?).

M. Neybourger conclut que ce manque de visibilité sur l'impact final peut être un facteur de désengagement. Il souligne toutefois la forte réflexivité du CESE, qualifiée d'institution apprenante, capable d'intégrer rapidement les recommandations des évaluateurs.

LE RÔLE DES GARANTES : VEILLE DÉONTOLOGIQUE ET ÉVALUATION FORMATIVE

INTERVENANTES : Barbara Fouquet-Chauprade et Sandrine Rui (Garantes)

Distinction entre garantie et évaluation

Les garantes de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant tiennent à distinguer leur mission de celle des évaluateurs classiques. Leur rôle n'est pas de juger l'efficacité d'une politique, mais d'attester du respect de principes démocratiques fondamentaux : transparence, impartialité, et sincérité des débats. Dans le contexte français, cette figure du tiers garant est essentielle pour asseoir la confiance et la légitimité des processus.

Cependant, l'exercice de la garantie relève d'une forme d'évaluation qualitative continue. Il s'agit de mesurer la conformité entre le déroulement réel et les principes affichés. Les garantes opèrent une «évaluation formative» : elles interviennent en temps réel pour signaler des dysfonctionnements et réguler le processus.

Méthode : immersion et collégialité

La méthode repose sur une immersion totale : présence sur scène et en coulisses, et circulation dans les groupes de travail. La collégialité est identifiée comme un facteur clé de succès. Le croisement des regards entre garantes issues de disciplines différentes (sociologie de l'éducation, démocratie participative, gouvernance) permet de construire un jugement équilibré et d'éviter les surinterprétations liées à une observation isolée.

Leçons pour l'avenir

Les garantes soulignent une contrainte majeure : le moment de leur nomination. Arrivées alors que le tirage au sort des citoyens et le choix des prestataires étaient déjà effectués, elles n'ont pas pu garantir ces étapes fondatrices. Elles recommandent impérativement que le collège de garants soit associé dès la lettre de saisine pour assurer l'intégrité de l'ensemble de la chaîne. Leur rapport final, publié sur le site du CESE, se veut un outil pour tirer des leçons pour l'avenir plutôt qu'un simple verdict de conformité.

ÉCHANGES ET DÉBATS

La session de questions-réponses a permis d'approfondir trois thématiques transversales.

La tension entre efficacité et temps démocratique

Une question du public a porté sur la critique récurrente opposant l'efficacité (la rapidité de la décision) à la participation (le temps du débat). Ilaria Casillo a fermement réfuté cette opposition. Sur le plan théorique, le temps démocratique n'est jamais du temps perdu. Sur le plan empirique, les données manquent souvent pour prouver l'efficacité, bien que la CNDP commence à systématiser ces mesures. Elle note toutefois qu'il est aisé de vérifier si une décision finale intègre ou non les recommandations d'un rapport de débat. Morgane Bregnat a abondé dans ce sens en insistant sur l'importance de la traçabilité de la décision pour prouver les effets concrets.

Le recrutement et le fétichisme du tirage au sort

Le débat s'est porté sur les méthodes de mobilisation. Ilaria Casillo a mis en garde contre une vision «statique» de la société que peut induire le tirage au sort s'il est considéré comme l'unique outil légitime. Elle plaide pour une pluralité de méthodes : le tirage au sort pour la diversité, mais aussi la «*porte ouverte*» pour permettre aux militant·e·s et aux citoyen·ne·s concerné·e·s de s'exprimer. L'enjeu est de transformer le «*comment ça marche ?*» (technique) en «*qu'est-ce que ça change pour moi ?*» (politique) pour créer du «*concernement*». Paul Neybourger a ajouté que le tirage au sort nécessite une vigilance accrue sur la diversité réelle, notant que certain·e·s jeunes étaient recruté·e·s via des réseaux associatifs, créant une distinction avec d'autres profils plus éloignés de l'engagement.

Vers un statut du citoyen participant

Claire-Aline Serrault a soulevé la question structurelle du statut du citoyen participant. Pour dépasser les barrières à l'entrée, il ne suffit pas de défrayer (transport, garde d'enfants) ; il faut envisager une protection et une reconnaissance similaires à celles des jurés d'assises, ce qui pose la question de l'obligation de participation et de l'adaptation du droit du travail. En conclusion, les garantes ont noté que malgré les difficultés et le contexte politique parfois tendu, le taux d'abandon des citoyen·ne·s dans les conventions récentes restait extrêmement faible, signe d'un engagement fort une fois le processus entamé. Elles recommandent toutefois de mieux former les citoyen·ne·s au fonctionnement de l'action publique pour éviter les déceptions liées à une incompréhension des circuits de décision (par exemple, croire que la finalité est uniquement la production d'une loi).

CONCLUSION DE LA TABLE RONDE

Cette session a mis en évidence que si la participation citoyenne s'est institutionnalisée, son évaluation reste un champ en construction. Elle dépasse très largement les mesures comme celle de la satisfaction ou de la conformité procédurale, mais doit impérativement interroger la profondeur démocratique, l'inclusion réelle des publics «démunis» et, in fine, l'impact politique concret sur la décision publique.

L'évaluation peut-elle être démocratique ?

Expériences et tensions

MODÉRATEUR :

Olivier Merelle (Planète Citoyenne)

DE LA PARTICIPATION À LA DÉMOCRATIE

La seconde table ronde de cette journée aborde une question centrale et provocatrice : « *L'évaluation peut-elle être démocratique ?* ». Si la première session de la matinée s'est attachée à cartographier les dispositifs de démocratie participative, cette séquence se concentre sur l'intersection précise entre la pratique évaluative et l'implication citoyenne.

Olivier Merelle, modérateur, ouvre la séance en proposant une distinction sémantique nécessaire entre « *évaluation participative* » et « *évaluation démocratique* ». Il invite l'auditoire à dépasser la simple consultation pour explorer comment les citoyen-ne-s peuvent prendre le volant de la démarche évaluative elle-même.

Pour dynamiser les échanges et mesurer les consensus, un système de vote par cartons de couleur est mis en place : violet (accord/enthousiasme), blanc (oui, mais/nuance nécessaire) et jaune (désaccord).

La table-ronde réunit trois perspectives complémentaires pour éprouver cette problématique à travers des cas concrets et des analyses théoriques :

- **Marie Sansano**, représentante de la ville de Clermont-Ferrand, qui pilote un dispositif d'évaluation citoyenne très intégré : l'Observatoire citoyen des transitions.
- **Adam Baïz**, de la Cour des comptes, incarnant une institution de contrôle qui s'ouvre progressivement à la participation citoyenne via des plateformes numériques et des panels.
- **Béatrice Plottu**, professeure d'économie à l'institut Agro Rennes Angers, apportant le recul académique et méthodologique nécessaire.

La discussion est structurée autour de trois « *tensions* » majeures qui jalonnent le cycle de vie d'une évaluation : la décision d'évaluer (le lancement), la réalisation (la collecte et l'analyse), et les suites (la décision politique).

PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS : DEUX PHILOSOPHIES COMPLÉMENTAIRES

Avant d'aborder les tensions thématiques, les intervenant·e·s exposent les dispositifs qui serviront de base à la discussion.

L'Observatoire citoyen des transitions de Clermont-Ferrand

Marie Sansano présente une expérience d'immersion citoyenne forte. Lancé en 2024, l'Observatoire citoyen des transitions succède à un précédent observatoire des engagements. Le dispositif fonctionne par cohortes annuelles :

- **Composition** : cent citoyen·ne·s impliqué·e·s sur deux ans (2024-2025).
- **Volume** : Une dizaine de politiques publiques évaluées (quatre la première année, six la seconde).
- **Philosophie** : l'objectif est de « *confier l'évaluation de bout en bout aux citoyens* ». Contrairement à des dispositifs consultatifs, les membres de l'Observatoire disposent d'une grande autonomie : ils choisissent l'angle d'évaluation au sein d'une politique donnée, définissent leurs méthodes d'enquête, et vont eux-mêmes sur le terrain récolter la donnée. Le processus aboutit à la production d'un rapport présenté et débattu en conseil municipal.

La mutation participative de la Cour des comptes

Adam Baïz décrit l'évolution de la Cour des comptes, traditionnellement perçue comme une citadelle d'experts. Depuis 2020, sous l'impulsion du Premier président Pierre Moscovici, l'institution a opéré un virage vers l'ouverture citoyenne.

- **Transparence** : passage à 100% de publication des rapports (environ une publication par jour ouvrés), pour informer les citoyen·ne·s sur l'emploi de l'argent public.
- **Sourcing citoyen** : une plateforme de consultation permet désormais aux citoyen·ne·s, chaque automne, de proposer des sujets d'enquête et de contrôle.
- **Méthodes mixtes** : la Cour intègre désormais des data scientists et des sociologues pour mener des consultations larges et analyser des données massives, complétant ainsi l'approche juridique et financière traditionnelle.

PREMIÈRE TENSION : LE LANCEMENT ET LE CHOIX DU SUJET

Enjeu : Faut-il laisser les citoyen·ne·s choisir ce qui doit être évalué ? Comment articuler ces choix avec l'agenda politique et technique des institutions ?

La liberté encadrée à Clermont-Ferrand

Marie Sansano explique que si la liberté de choix est un principe clé, elle s'exerce à l'intérieur d'un « *mandat* » fixé par le conseil municipal. Le cadre est celui des compétences communales : les citoyen·ne·s ne peuvent pas choisir d'évaluer une politique relevant de la Région ou de l'État.

L'expérience clermontoise a évolué sur deux ans :

- **Année 1** : les sujets étaient proposés par les élus et les services (« *offre de service* »). Les citoyen·ne·s choisissaient parmi cette liste.
- **Année 2** : l'ambition a été rehaussée pour permettre aux citoyen·ne·s de proposer eux-mêmes les sujets. Cependant, un écueil est apparu : les sujets proposés par les citoyen·ne·s n'ont finalement pas été retenus par le panel final. Marie Sansano analyse cet échec relatif par un manque de temps de préparation. Les sujets proposés par les services bénéficiaient de fiches de présentation robustes et d'un plaidoyer interne expliquant l'intérêt stratégique de l'évaluation (« *si vous allez là-dessus, vous serez utiles* »). Les sujets citoyens, moins étayés techniquement dans le temps imparti, ont eu plus de mal à convaincre le collectif lors de la sélection.

Un point crucial soulevé est l'importance de l'angle d'évaluation. Plus que le sujet général (ex : la politique culturelle), c'est la question évaluative précise (ex : l'accessibilité de la culture pour les jeunes des quartiers nord) qui constitue le véritable espace de liberté et d'appropriation citoyenne.

Le filtrage institutionnel à la Cour des comptes

À la Cour des comptes, la participation en amont est massive mais filtrée. Des dizaines de sujets sont proposés via la plateforme citoyenne. La sélection finale relève cependant de la Cour, qui doit s'assurer de la faisabilité technique (« *a-t-on les données pour construire un raisonnement causal satisfaisant ?* ») et de l'intérêt financier. Parmi les sujets emblématiques issus de cette participation citoyenne, Adam Baïz cite : le recours aux cabinets privés par l'État, le soutien aux fédérations de chasse, ou encore l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.



L'ÉVALUATION PEUT-ELLE ÊTRE DÉMOCRATIQUE ?

Pour pallier la frustration des sujets non retenus, la Cour s'engage dans une démarche de reddition de comptes : expliquer pourquoi un sujet est écarté (sujet déjà traité, hors champ de compétence, ou manque de données). De plus, dès la phase d'instruction, un « comité d'accompagnement » incluant des parties prenantes et des associations est constitué pour aider à cadrer les questions évaluatives, assurant une forme de co-construction.

L'analyse académique : Qui est le citoyen évaluateur ?

Béatrice Plottu invite à déconstruire la figure « citoyen ». S'agit-il du citoyen lambda (représentatif de la population générale), de l'utilisateur du service, ou du porteur d'intérêt (stakeholder) ? Selon elle, le citoyen « porteur d'enjeux », celui qui est directement impacté par la politique, est souvent plus motivé et plus pertinent car il détient une expertise d'usage. Elle souligne toutefois le risque bien connu : la difficulté d'aller chercher les « invisibles », ceux qui ne se sentent pas légitimes face à l'institution.

Elle introduit également une distinction d'échelle : l'implication citoyenne est souvent plus aisée et plus forte à l'échelle micro (le projet local) qu'à l'échelle macro (le grand programme national).

SECONDE TENSION : LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

Enjeu : Les citoyen-ne-s peuvent-ils réaliser eux-mêmes l'enquête ? Comment garantir la rigueur méthodologique et gérer la question de la compétence technique et du temps ?

L'accompagnement méthodologique et la posture

Pour Marie Sansano, confier l'enquête aux citoyen-ne-s ne signifie pas les laisser sans boussole. C'est un processus maïeutique : en choisissant leurs questions, les citoyen-ne-s découvrent la nécessité des méthodes (sondage, entretien, observation). La ville de Clermont-Ferrand assure une formation express aux biais et aux outils. Un point de vigilance majeur concerne la posture. Les citoyen-ne-s doivent apprendre à se présenter non comme des habitant-e-s donnant leur avis, mais comme des enquêteur-ric-e-s mandaté-e-s. Cette légitimité est parfois difficile à construire face aux services municipaux ou aux usagers.

Diversité contre représentativité

Un débat technique s'engage sur la valeur de la parole recueillie. Adam Baïz distingue trois niveaux de qualité des données :

1. **L'exhaustivité** : interroger tout le monde (idéal mais rare).
2. **La représentativité statistique** : un échantillon réduit mais structurellement identique à la population (méthode des sondages, tirage au sort).
3. **La diversité/pluralité** : faute de pouvoir être représentatif, on s'assure que toutes les catégories et tous les points de vue (y compris les extrêmes) sont entendus.

La Cour des comptes, grâce à ses data scientists, peut gérer des échantillons représentatifs massifs. À l'échelle locale, comme le souligne une intervention du public, on travaille souvent sur la diversité. L'important est de ne pas confondre les deux : un groupe diversifié de 20 personnes peut faire émerger des idées (qualitatif), mais ne permet pas de dire « 15% de la population pense que... » (quantitatif).

Le débat sur le temps et la professionnalisation

Le public intervient vivement sur la question des ressources.

- **La contrainte temporelle** : Adel, un élu local présent, critique l'argument récurrent du manque de temps (des agents, des citoyens). Il rappelle que le temps est un choix politique. Si l'évaluation participative est une priorité démocratique, on doit lui allouer le temps nécessaire. Il met en garde contre l'injonction contradictoire faite aux services : faire plus de participation avec moins de moyens.
- **La sous-traitance** : un évaluateur de collectivité interroge le risque de voir l'évaluation citoyenne devenir une forme de « sous-traitance low-cost » ou d'ubérisation du service public, remplaçant l'expertise professionnelle par du bénévolat citoyen.

La plus-value citoyenne : vont-ils là où les experts ne vont pas ?

Une représentante de la métropole de Grenoble pose la question cruciale : les résultats produits par des citoyen-ne-s sont-ils différents de ceux produits par des professionnels ? Marie Sansano répond par l'affirmative. Les citoyen-ne-s ont l'audace de la naïveté et de l'indépendance. Ils posent les questions « qui fâchent » ou que les services, par routine ou autocensure, n'osent plus poser. Ils vont chercher les « angles morts ». De plus, l'habitant-enquêteur dispose d'un crédit de confiance particulier auprès de ses pairs (les autres habitants), facilitant parfois la libération de la parole là où un consultant en costume cravate pourrait intimider.

TROISIÈME TENSION : L'IMPACT ET LES SUITES

Enjeu : Que deviennent les rapports ? Comment assurer que le travail citoyen se traduise par des décisions politiques et nourrisse le débat public ?

L'atterrissage politique des recommandations

C'est le point névralgique de la crédibilité du processus. Marie Sansano insiste sur le risque de déception si le lien avec la décision n'est pas clair. À Clermont, le pacte est que le rapport est débattu en conseil municipal. Cependant, la communication vers le grand public reste un défi. Un rapport d'évaluation est souvent technique et aride. Clermont expérimente des formats où les citoyen-ne-s présentent eux-mêmes leurs conclusions lors de conférences, ou via des votes en ligne pour tester la popularité de leurs propositions. L'idée est de transformer l'évaluation en objet

de débat public large, et non en simple document administratif.

Le suivi de la mise en œuvre

Du côté de la Cour des comptes, Adam Baiz avance un chiffre : 76 % des recommandations sont partiellement ou totalement suivies d'effets à trois ans. Cependant, associer les citoyen·ne·s au suivi technique (vérifier si telle réforme a été faite) est complexe car cela nécessite souvent un accès à des données internes à l'administration. Il mentionne néanmoins des initiatives intéressantes, comme celle de France Stratégie sur l'évaluation de la stratégie pauvreté, où des citoyen·ne·s ont été associé·e·s à la formulation même des conclusions, augmentant ainsi la légitimité et l'écho des résultats.

Vers une co-construction de la décision ?

Béatrice Plottu rappelle la distinction fondamentale entre « aide à la décision » et « décision ». Dans notre système institutionnel, le citoyen évalue et recommande, mais c'est l'élue qui décide in fine. Elle met en garde contre la confusion des rôles. Une intervention dans la salle nuance ce propos en citant une expérience où élus et citoyens ont défini ensemble les indicateurs en amont. Cette acculturation commune a permis aux élus d'intégrer les résultats de l'évaluation beaucoup plus naturellement dans leur logiciel de décision.

ÉLÉMENTS DE DÉBAT ET PERSPECTIVES

Le « droit à l'évaluation »

Un participant suggère une idée novatrice : instaurer un « *droit citoyen à l'évaluation* », sur le modèle du droit de pétition. Si un certain nombre de signatures est recueilli, une institution serait obligée de lancer une évaluation sur une politique donnée. Cette proposition, bien que non encore portée officiellement par la SFE, résonne avec la volonté d'inverser la logique de la commande publique.

L'expérience internationale

Un témoignage du Bénin vient enrichir le débat, illustrant comment l'évaluation participative peut servir à combler le fossé entre la loi (théorique) et sa pratique. En impliquant le secteur privé et la société civile dans l'évaluation du code des marchés publics, l'État béninois a pu identifier pourquoi les parties prenantes n'appliquent pas la réglementation, démontrant l'utilité pragmatique de l'approche participative.

CONCLUSION DE LA TABLE RONDE

La session se clôt sur un constat partagé : l'évaluation démocratique est un exercice exigeant qui ne supporte pas l'amateurisme organisationnel. Elle nécessite :

- **du temps** : pour former, acculturer et permettre l'appropriation.
- **du courage politique** : pour accepter de se faire évaluer sur des sujets non choisis par l'exécutif.
- **de la méthode** : pour garantir que la « parole profane » soit traitée avec la même rigueur que la parole experte.

Si ces conditions sont réunies, l'évaluation participative dépasse le stade de l'outil de gestion pour devenir un levier de transformation démocratique, capable de restaurer une part de la confiance perdue entre les citoyen·ne·s et leurs institutions. Comme le souligne Marie Sansano, c'est un investissement rentable : *« on tend le bâton pour se faire battre, mais cela nous donne une crédibilité »*.



Restitution des ateliers croisés

L'après-midi débute par la restitution des quatre ateliers simultanés. Ces espaces de travail avaient pour vocation de dépasser la théorie pour confronter les praticien·ne·s aux défis opérationnels de l'évaluation démocratique. Les rapporteur·euse·s de chaque groupe ont synthétisé les échanges, mettant en lumière les points de consensus, les frictions méthodologiques et les pistes d'innovation.

ATELIER 1 : LA FABRIQUE DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION AVEC LES CITOYEN·NE·S

ANIMATION : Sylvie Barnezet, ICPC et Caroline Massot, SFE

Problématique : Est-il possible de co-construire les critères de jugement d'une politique publique avec des non-experts ?

Le défi de la traduction et du langage

Les participant·e·s ont d'emblée identifié un obstacle majeur : le vocabulaire technique de l'évaluation et des politiques publiques. Le référentiel d'évaluation classique est souvent perçu comme un « *cadre technique* » rigide, parfois « *opaque* » ou « *difficile à appréhender* » pour des citoyen·ne·s profanes. L'exemple de la biologie ou de sujets très techniques a été cité pour illustrer cette barrière à l'entrée.

La solution préconisée par l'atelier réside dans la « *déconstruction du référentiel* ». Il s'agit de ne pas imposer aux citoyen·ne·s la définition des indicateurs techniques (le « *comment on mesure* », mais de les solliciter sur les critères de valeur (le « *qu'est-ce qui compte* »). L'enjeu est de mettre les participant·e·s en dialogue sur les prémisses de l'action publique : qu'est-ce qui, à leurs yeux, définit la réussite ou l'échec de la politique concernée ?

La pédagogie et le cadre de travail

Pour réussir cette co-construction, l'atelier insiste sur la nécessité de formaliser un « document de cadrage » clair. Ce document doit recenser les modalités de participation mais aussi servir de support pédagogique. Il est essentiel d'accompagner la démarche de « temps réguliers de recadrage et de pédagogie ». Cela implique :

- **Clarifier les obligations et les engagements de chacun** (ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas).
- **Vulgariser l'évaluation pour la traduire en « langage soutenu »** mais accessible, ou en langage citoyen.

La posture de l'animateur et la créativité

Un point saillant des discussions concerne l'animation. Pour sortir du cadre technocratique, il faut introduire de l'humain et de la créativité. Le moment de l'évaluation peut être « *moins cadré, moins structuré* » que les phases administratives classiques, laissant place à l'informel. L'atelier souligne également l'importance d'aller chercher des citoyen·ne·s qui ne sont pas « proches » de la politique évaluée, pour éviter l'entre-soi et intégrer des perspectives neuves. Cela rejoint la question du « profil » des participant·e·s et du temps nécessaire pour les acculturer sans les instrumentaliser.

ATELIER 2 : RESTITUER UNE ÉVALUATION DE MANIÈRE DÉMOCRATIQUE

ANIMATION : Fabrice Bergeron, CESE et Sophie Bensaadoun, SFE
Problématique : Comment la restitution des résultats peut-elle devenir un moment de délibération plutôt qu'une simple transmission d'information ?

Définir les objectifs de la restitution

L'atelier a mis en évidence que la restitution ne peut être unifiée. Elle dépend de la visée stratégique : cherche-t-on à donner une « *vision large de l'état d'une politique publique* » (visée informative) ou cherche-t-on à « *instaurer un dialogue* » (visée délibérative) ? Une question centrale a été posée : attend-on des participant·e·s de nouvelles contributions lors de la restitution ? La restitution peut-elle être le lieu d'une « *reconstruction des recommandations* » ? Si tel est le cas, le format doit être adapté pour permettre l'interaction et non la simple écoute.

Adapter le format aux publics

Il existe une distinction nette entre restituer aux citoyen·ne·s ayant participé à l'évaluation (pour qui l'engagement de restitution est une obligation éthique évidente) et restituer au « *citoyen lambda* » ou au grand public. Le groupe a conclu à la nécessité de « *cadres souples* » et de « *formes multiples* ». Il ne doit pas y avoir une restitution, mais des restitutions :

- Au près des services et des élu·e·s (technique et politique).
- Au près des habitant·e·s, usagers ou bénéficiaires (pragmatique et impactante).
- Au près du grand public (transparence démocratique).

La temporalité et la transparence

Une idée forte a émergé : la restitution ne doit pas intervenir uniquement à la fin. Elle peut être envisagée à un « *stade intermédiaire* » pour nourrir l'analyse. Présenter des résultats provisoires permet d'enrichir les recommandations finales grâce aux réactions suscitées. Sur le plan de la transparence, la simple mise en ligne d'une synthèse sur un site internet est jugée « *indispensable* » mais « *sûrement pas suffisante* ». Pour créer une véritable « *communauté sur les résultats* », il faut aller au-delà de la mise à disposition passive.

Utilité et ciblage : éviter l'objectif inatteignable

L'atelier met en garde contre l'illusion de vouloir « *tout dire à tout le monde* ». L'évaluation doit rester utile. Viser l'exhaustivité de l'information pour l'ensemble de la population est un objectif inatteignable et potentiellement contre-productif (trop d'information tue l'information). Le consensus s'établit sur le fait que le dialogue véritable n'est possible qu'avec ceux qui ont un « *intérêt à participer* ». Il faut donc cibler prioritairement les « *parties prenantes* » (bénéficiaires, intermédiaires, société civile organisée) pour que la restitution soit un levier d'action et non un simple affichage.

ATELIER 3 : INTÉGRER LE POUVOIR CITOYEN DANS LA RECOMMANDATION

ANIMATION : Vincent Tison et Hélène Varlet, SFE
Problématique : jusqu'où les citoyen·ne·s peuvent-ils aller ?
Peuvent-ils rédiger les préconisations ou cela reste-t-il la prérogative des experts et des élus ?

Le débat sur la légitimité et le moment de l'intervention

C'est sans doute l'atelier qui a soulevé le plus de débats contradictoires. Faut-il intégrer les citoyen·ne·s dès le début pour qu'ils puissent légitimement recommander à la fin, ou peut-on les solliciter uniquement sur la phase de recommandation ? Certains participant·e·s ont soutenu que si les citoyen·ne·s n'ont pas été formés et intégrés aux étapes de diagnostic, ils manquent de « *légitimité politique* » et de « *compétences professionnelles* » pour formuler des recommandations réalistes. D'autres argumentent qu'au contraire, leur « *regard décalé* » et leur « *expertise d'usage* » sont précisément ce qui manque aux recommandations technocratiques.

La recommandation comme objet d'acceptabilité sociale

Un argument fort en faveur de l'inclusion citoyenne à ce stade est celui de l'« *acceptabilité sociale* ». Des recommandations co-construites avec des citoyen·ne·s ont plus de chances d'être comprises et acceptées par la population qu'une décision verticale. Le citoyen devient alors un garant de la pertinence opérationnelle des solutions proposées.

Les conditions de réussite : formation et méthode

Pour que cela fonctionne, plusieurs prérequis ont été listés :

- **Diversité des publics :** entendre par « *citoyen* » non seulement l'individu lambda, mais aussi la société civile organisée (associations, corps intermédiaires).
- **Acculturation des élus :** les décideurs doivent être prêts à « *lâcher prise* » et à accepter que la recommandation citoyenne puisse bousculer leur agenda.
- **Formation :** il est crucial de former les citoyen·ne·s aux contraintes de l'action publique (juridique, budgétaire) pour éviter des recommandations hors sol.
- **Gestion des rapports de domination :** attention à ne pas mettre des citoyen·ne·s mal à l'aise face à des experts ou des élus. La création de « *groupes de pairs* » (entre citoyens) pour préparer les arguments avant la confrontation est recommandée.
- **Moyens et temps :** l'évaluation participative coûte cher en temps et en logistique. Il faut prévoir un calendrier adapté et des techniques d'animation (intelligence collective) qui valorisent la parole de chacun à égalité.



ATELIER 4 : L'APPORT DES SCIENCES SOCIALES À LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

ANIMATION : Lou Safra, LIEPP et Hélène Juillard, SFE

Problématique : Comment articuler la rigueur de la recherche en sciences sociales avec les contraintes de l'évaluation participative ?

Les niveaux d'apport des sciences sociales

L'atelier a identifié trois niveaux d'utilité des sciences sociales dans ce contexte :

- **Méthodologique** : la mobilisation d'outils d'enquête rigoureux pour éviter les biais.
- **Analytique** : fournir un « état de l'art » et une ingénierie pour comprendre le contexte.
- **Politique (le changement)** : considérer le processus participatif comme ayant une « valeur intrinsèque » et l'évaluation comme un levier de transformation sociale.

Les freins et la « guerre » des légitimités

Des tensions ont été clairement pointées. Il existe une forme de hiérarchisation implicite où certaines disciplines (comme l'économie) sont jugées plus légitimes que d'autres (sociologie, ethnographie) dans l'évaluation classique. De plus, une réticence existe parfois chez les chercheur·euse·s qui craignent de voir leur travail instrumentalisé ou simplifié par la commande publique. Un autre frein identifié réside dans les différences de temporalité et de vocabulaire entre le monde académique (temps long, concepts complexes) et le monde de l'évaluation opérationnelle (temps contraint, besoin de solutions).

Pistes de collaboration : l'intégration des équipes

Pour dépasser ces clivages, l'atelier propose d'intégrer physiquement les chercheur·euse·s dans les équipes d'évaluation, et ce, dès le début du processus. L'apport ne doit pas être ponctuel (juste pour une méthode) mais structurel (pour la contextualisation et l'analyse des dispositifs). Il est suggéré de créer des « guides communs » entre chercheur·euse·s et consultant·e·s pour accorder les violons méthodologiques. L'objectif est de mêler les approches pour produire une analyse plus fine, capable de saisir la complexité des dynamiques citoyennes.



Regard européen

Participation et évaluation à l'échelle européenne

Cette séquence vise à élargir la focale en présentant les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la « vague délibérative » et les normes d'évaluation qui l'accompagnent.

MODÉRATEUR :

Fabrice Bergeron (CESE)

INTERVENANT·E·S :

Ollin Perez-Raynaud (Analyste politiques publiques, OCDE, Unité Gouvernement ouvert)

Raphaël Pouyé (Analyste politiques publiques, OCDE, Pôle Participation)

LE CADRE DE L'OCDE : CONFIANCE ET GOUVERNEMENT OUVERT

Raphaël Pouyé introduit le cadre conceptuel de l'OCDE, structuré autour de quatre piliers pour restaurer la confiance démocratique :

1. **Favoriser l'espace civique** : garantir les libertés fondamentales et l'écosystème d'information.
2. **Engager (participation)** : le cœur du sujet, incluant la participation citoyenne et la démocratie numérique.
3. **Ouvrir** : la transparence et le gouvernement ouvert.
4. **Informier** : la communication publique et l'accès aux données.

L'OCDE défend la participation citoyenne selon deux axes de bénéfices :

- **Bénéfices intrinsèques** : renforcer le sentiment d'efficacité politique des citoyen-ne-s (le sentiment d'avoir une influence).
- **Bénéfices instrumentaux** : produire de meilleures politiques publiques, plus ciblées et plus efficaces car basées sur l'expérience réelle.

L'intervenant présente les résultats marquants de la grande enquête 2023 de l'OCDE sur la confiance dans les institutions. Un chiffre clé est mis en exergue : 60 %. C'est le taux de confiance envers le gouvernement chez les personnes qui ont le sentiment d'avoir pu participer à la fabrique des politiques publiques. Il existe une corrélation forte (voire une causalité) entre l'écoute perçue et la confiance accordée. Fait notable : les groupes habituellement considérés comme éloignés ou discriminés, s'ils se sentent écoutés, accordent une confiance supérieure. Cela valide l'hypothèse que la participation est un remède puissant à la défiance démocratique.

LA VAGUE DÉLIBÉRATIVE : UN PHÉNOMÈNE MONDIAL

Ollin Perez-Raynaud prend la parole pour détailler le travail spécifique sur la délibération. L'OCDE a documenté plus de 800 cas de processus délibératifs représentatifs dans le monde depuis les années 80. Elle décrit une évolution en trois temps, matérialisée par trois rapports majeurs :

1. **« Catch the Deliberative Wave » (2020)** : le constat de l'explosion des dispositifs (conventions, assemblées tirées au sort).
2. **L'institutionnalisation** : le passage d'expérimentations ponctuelles à des dispositifs permanents (ex : Belgique, Allemagne, ville de Paris).
3. **L'évaluation** : la publication récente des « *Lignes directrices pour l'évaluation des processus délibératifs* ».

Le constat de départ est sévère : l'évaluation des processus participatifs est aujourd'hui « *fragmentée, inégale et rarement indépendante* ».

- 67 % des évaluations sont des auto-évaluations (faites par les organisateurs ou participants).
- Moins de 2 % sont menées par des évaluateurs indépendants. Cette absence de regard extérieur nuit à la crédibilité des démarches.

LES NOUVEAUX STANDARDS D'ÉVALUATION DE L'OCDE

Pour professionnaliser le secteur, l'OCDE propose un référentiel d'évaluation structuré autour de trois axes :

Axe 1 : l'intégrité de la conception (Design)

- Le processus a-t-il été bien construit ?
- Le cadrage était-il neutre ?
- La sélection des participant·e·s était-elle vraiment représentative (tirage au sort, inclusion) ?
- Les ressources allouées étaient-elles suffisantes ?

Axe 2 : la qualité de l'expérience (Process)

- Comment le débat s'est-il déroulé ?
- La facilitation était-elle neutre et inclusive ?
- L'information fournie aux citoyen·ne·s était-elle pluraliste et accessible (expertise contradictoire) ?
- Le climat était-il respectueux, permettant la liberté de décision sans manipulation ?

Axe 3 : l'impact et les suites (Influence)

- Le processus a-t-il servi à quelque chose ?
- Les autorités ont-elles identifié des voies crédibles d'influence dès le départ ?
- Les recommandations sont-elles cohérentes avec le mandat ?
- Y a-t-il eu une réponse officielle et un suivi des recommandations (reddition de comptes) ?

Le défi de l'évaluation long terme

Ollin Perez-Raynaud souligne la difficulté d'évaluer « *les effets à long terme* » (changements culturels, comportements, habitudes démocratiques). Ces effets nécessitent des études longitudinales coûteuses et complexes, souvent hors de portée des budgets d'évaluation classiques. Pourtant, c'est là que réside la véritable valeur de la démocratie délibérative : non pas seulement dans une décision ponctuelle, mais dans la transformation durable des rapports entre administration et citoyens.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

La session de questions-réponses a permis de préciser plusieurs points géopolitiques et méthodologiques.

• **Les champions de la délibération** : à la question des exemples internationaux, l'Allemagne est citée comme le leader actuel en volume de processus, suivie par la Belgique (pionnière de l'institutionnalisation) et l'Australie (très forte au niveau local). La France se distingue par la médiatisation de ses processus nationaux (Convention Climat, Fin de vie), qui tentent de reconnecter le débat avec le grand public.

• **L'échelle locale** : il est rappelé que 60 à 70% des processus participatifs dans le monde ont lieu à l'échelle locale. C'est le laboratoire principal de la démocratie, souvent plus agile que l'échelle nationale.

• **Hybridation numérique/présentiel** : le Brésil est cité en exemple pour sa capacité à mixer assemblées présentielles et participation numérique de masse, augmentant ainsi l'échelle de la délibération. L'usage de l'Intelligence Artificielle pour analyser ces grandes masses de données est identifié comme la prochaine frontière (rapport à venir de l'OCDE).

• **Humble évaluation** : une intervention du public suggère que l'évaluation doit rester humble. Avant de chercher à prouver un impact programmatique (difficile), elle doit déjà servir à expliciter la qualité du processus pour les acteurs eux-mêmes. C'est une démarche d'apprentissage (« *formative* ») avant d'être une démarche de sanction.



CONCLUSION DE LA JOURNÉE

En clotûre de la journée, il a été rappelé que si l'évaluation de la participation est encore un champ émergent, la demande sociale est, elle, massive. Les travaux de l'OCDE comme les retours d'expérience des ateliers montrent une convergence : l'évaluation ne doit plus être une fin en soi technique, mais un outil au service de la restauration du lien de confiance. Que ce soit en co-construisant les référentiels, en soignant la restitution ou en adoptant des standards internationaux d'intégrité, la communauté de l'évaluation est appelée à devenir un garant démocratique.





REMERCIEMENTS ET ENGAGEMENTS

La publication de ces actes est l'occasion de renouveler les remerciements exprimés lors de l'ouverture envers celles et ceux qui ont rendu cet événement possible.

Nous saluons l'engagement du CESE, en particulier de Thierry Cadart et Fabrice Bergeron, pour l'accueil au Palais d'Iéna et la qualité du partenariat avec la SFE. Nous remercions chaleureusement les bénévoles et organisateurs, notamment Caroline Massot et Hélène Juilliard, ainsi que les administrateurs de la SFE qui donnent de leur temps personnel pour faire vivre notre communauté professionnelle.

Une reconnaissance particulière est adressée aux intervenant·e·s des tables rondes, dont certain·e·s ont fait le déplacement pour partager leur expertise internationale. Nous remercions également le jury du prix de master (Anne Revillard, Agathe Devaux, Gaëlle Barron) et le réseau des jeunes évaluateurs pour leur investissement.

Enfin, ces actes sont dédiés à l'ensemble des participant·e·s présent·e·s ce jour-là.



INTERVENANT-E-S ET MODÉRATION

Adam Baïz, Cour des comptes

Thierry Beaudet, Cese

Virginie Besrest, SFE

Morgane Bregnat, Nantes Métropole

Thierry Cadart, CESE

Ilaria Casillo, Commission nationale du débat public (CNDP)

Barbara Fouquet-Chauprade, Université de Genève

Olivier Merelle, Planète Citoyenne

Paul Neybourger, Agence Phare

Ollin Perez-Raynaud, OCDE

Béatrice Plottu, Institut agro Rennes Angers

Raphaël Pouyé, OCDE

Sandrine Rui, Université de Bordeaux, Comité scientifique GIS démocratie et participation

Marie Sansano, ville de Clermont-Ferrand

Claire-Aline Serrault, CESE

Cette synthèse a été produite par un outil d'intelligence artificielle - NotebookLM, à partir des enregistrements audio des différents panels qui se sont tenus dans le cadre des Rendez-vous de l'évaluation 2026, organisés par le CESE et la SFE le 29 janvier 2026.





*Société Française
de l'Évaluation*